

Accord d'association UE/Amérique centrale: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2020/0024(NLE) - 18/05/2021 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 635 voix pour, 5 contre et 56 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union et de ses États membres, du protocole à l'accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Suivant la recommandation de la commission des affaires étrangères, le Parlement européen a **donné son approbation** à la conclusion du protocole.

En juin 2012, l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale ont signé un accord d'association qui crée un nouveau cadre pour les relations bilatérales. Cet accord d'association repose sur trois piliers interdépendants d'importance égale: le dialogue politique, la coopération et le commerce.

Par le présent protocole, la Croatie sera intégrée dans l'accord d'association avec l'Amérique centrale en tant que partie.